

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
DES SOURCES DU LAC D'ANNECY**

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du **28 février 2019 - 19h10**

N° **022/19**

Date de convocation : **22/02/2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 21

Votants : 26

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Roland BLAMPEY**

Objet : COMPETENCE SUPPLEMENTAIRES – GENDARMERIE – PLAN DE FINANCEMENT, AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHÉ DE MAITRISE D'ŒUVRE ET DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT

Membres Présents

Michèle LUTZ	Joëlle KOURTCHEVSKY	Roland AUMAITRE	Lionel LITTOZ-MONET	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Lucie LITTOZ	Jacky GUENAN	
Ulrich GAGNERON	Jeannie TREMBLAY	Roland BLAMPEY	Hervé BOURNE	
Laurence GODENIR	Gérard MERMIER	Christian BAILLY	Richard LESOT	
Marc LLEDO	Jean-Louis MERLE	Marc MILLET-URSIN	Marcel CATTANEO	

Membres Excusés

Françoise KLEMENCIC pouvoir à Paul CARRIER (absent)	Philippe PRUD'HOMME pouvoir à Richard LESOT	Sylviane REY pouvoir à Marcel CATTANEO	Rosemonde SHINDLER pouvoir à Michel COUTIN
Jacques TRESALLET pouvoir à Gérard CHAMPANGE	Nicolas BALMONT pouvoir à Laurence GODENIR	Valérie GARDIER	

Membres Absents

Paul CARRIER	Roland MERMAZ-ROLLET	Valérie AMADIO	Sarah DI-GLERIA
--------------	----------------------	----------------	-----------------

Monsieur le Président rappelle que :

1/ par délibération n°112/16 du 21 octobre 2016, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le projet d'extension de la gendarmerie par la réalisation de studio au-dessus des locaux administratifs.

Il rappelle également que :

- des échanges avec la brigade de Gendarmerie implantée sur la commune de Faverges-Seythenex, il ressortait une demande de deux logements . Cette demande ne permettait pas de répondre aux différents renforts tout au long de l'année.
- le projet de réalisation de cinq studios pour un coût total estimé à 517 000 Euros a été validé par délibération 144/16 du 19 décembre 2016,
- par arrêté 2017-04-010/pref/DRCL/BCF du 03 avril 2017, une subvention au titre de la DETR 2017 d'un montant de 258 500 euros a été allouée représentant 50% de la dépense subventionnable de 517 000 euros,
- des échanges avec la compagnie de Gendarmerie il ressort que celle-ci a demandé d'étudier la possibilités de porter le nombre de studios à six. Ce qui permettrait de bénéficier de l'ensemble des effectifs supplémentaires dans un même lieu,
- les différentes délibérations précisaient que cette réalisation n'émanant pas de la Direction Générale de la Gendarmerie Nationale, c'est donc à la collectivité qu'incombera toutes les charges (réalisation et entretien)

2/ par délibération n°112/17 du 14 septembre 2017, le conseil communautaire a autorisé M. le Président à :

- lancer et signer toutes demandes d'études (avant-projet sommaire, avant-projet définitif)
- déposer le permis de construire
- sélectionner un maître d'œuvre afin d'assurer la conformité architecturale, technique et économique de la réalisation du projet
- lancer les procédures de marchés à intervenir

3/ par délibération n°102/18 du 12 juillet 2018, le Conseil Communautaire s'est prononcé favorablement sur le passage de cinq studios à 6 studios pour un surcoût de 50 000 euros ainsi que sur la dispositions suivantes : " ces hébergements seront mis, à titre gracieux, à la disposition de la gendarmerie par la collectivité pour accueillir les renforts saisonniers mis en place par la gendarmerie ; que ces logements ne seront pas pris en compte ni pour une détermination d'un nouveau loyer à l'issue des travaux ni au moment du renouvellement du bail ou des révisions ultérieures." et autoriser M. le président ou son représentant à signer toutes pièces afférentes.

Il informe le conseil communautaire que la gendarmerie a donné son accord sur ce projet.

Le plan de financement prévisionnel H.T. serait donc le suivant :

Dépenses :	587 000 €
Etudes :	10 000 €
Travaux :	517 000 €
Frais de maîtrise d'œuvre :	54 285,00 €
Frais d'assistance techniques :	5 715,00 €
Acquisitions foncières :	0,00 €
Recettes :	587 000 €
DETR :	258 500 € (déjà allouée)
Subvention départementale :	164 250 €
Autofinancement :	164 250 € (28%)

A la demande de Monsieur le Président, les membres du conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'unanimité, ont :

- approuver ce projet et son plan de financement,
- solliciter les aides afférentes les plus élevées possible,
- autoriser monsieur le Président à signer la totalité du marché de maîtrise d'œuvre,
- lancer la consultation pour les marchés de travaux afférents et à en signer toutes les pièces.

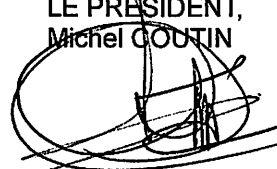
Résultat du vote :

Votants :	26	Abstention :	0	Exprimés :	26
Pour :	26	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s) :
-Direction Générale (N. BUILLOT, S. CHAMPANHET)
-Comptabilité (C. PERRIER)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 04/03/2019
LE PRÉSIDENT,
Michel COUTIN



La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.